

**PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux le 8 juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 31 mai 2022

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres présents :

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR – Agnès BELLAGAMBA - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Dominique ESCURE - Amandine JAMY – Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER – Juan VASCHALDE - Georges VELUIRE

Procuration : M. Richard BLETON à M. Georges VELUIRE

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire des attributions du Conseil municipal :

- **DIA** :
 - Non usage du droit de préemption pour 2 DIA : AE 950 - 951 - 952 - 971 Les Petites Epines Bénites, 95 Route d'Anneyron.
- Location de l'ancien local informatique de l'immeuble MONTAL pour un loyer de 150 € par mois.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2022

Votants : 19

Pour : 19

DECISION MODIFICATIVE N° 2 – OPERATION 264 JARDINS COMMUNAUX

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Il va être procédé à l'acquisition d'une propriété bâtie par voie de préemption comprenant un terrain de 14 444 m² appartenant aux conjoints PEYRE sise quartier Les Marguerites, au prix de 144 000 €. La propriété bâtie et une partie du terrain seront revendues 200 000 €. Une partie du terrain sera conservée pour l'installation des nouveaux jardins communaux.

Il est proposé la décision modificative suivante :

2115-264 terrains bâtis + 200 000 €

1641-264 emprunt + 200 000 €.

Votants : 19

Pour : 19

PUBLICITE DES ACTES

Rapporteur : M. Dominique ESCURE

Il est exposé ce qui suit :

Le 1^{er} juillet 2022 entrera en vigueur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, introduite par l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

Parmi les nouveautés, la publicité des actes qui déclenche leur entrée en vigueur se fera désormais par voie électronique pour toutes les collectivités.

Toutefois, et par dérogation, les communes de moins de 3500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés pourront choisir, par délibération, entre l'affichage, la publication sur papier ou la publication électronique.

Il est proposé de procéder à la publicité des actes à la fois par voie d'affichage et par voie électronique.

Votants : 19 Pour : 19

CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre du recrutement d'un agent social polyvalent en contrat depuis 1 an (nous n'avons pas le droit de prolonger le contrat), il est proposé de créer un poste d'adjoint technique à raison d'une durée hebdomadaire de 14 h à compter du 1^{er} septembre 2022.

Votants : 19 Pour : 19

RETROCESSION PROPRIETE HOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations il a été décidé par délibération en date du 5 août 2020 de procéder à l'acquisition d'une parcelle par la prescription acquisitive trentenaire.

Il est proposé de rétrocéder cette parcelle à l'euro symbolique à la Communauté de communes. Etant précisé que les frais notariés seront pris en charge par cette dernière.

Votants : 19 Pour : 19

DIGUES

L'enquête publique est reportée car la Préfecture a demandé à ce que la Communauté de communes adresse une demande de renseignements à chaque personne concernée. La réponse à ces demandes devait être rendue très rapidement et donc trop proche de l'enquête. Une réunion d'information sera organisée à la fin du mois, sur invitation de la Communauté de communes, à l'attention de toutes les personnes concernées pour leur expliquer pourquoi elles vont recevoir ce courrier et pourquoi des renseignements mêmes très personnels sont demandés, cela concerne 150 personnes. Les travaux se feront après l'enquête publique, soit au 1^{er} semestre 2023.

MARCHÉ

Prochain marché : ce vendredi à 17 h. Celui de la Communauté de communes est à 18h30. Félicitations à la Commission pour son travail, le marché communal accueille 18 commerçants. Vendredi avec le marché de la Communauté de communes, présence de 27 commerçants. La buvette sera tenue par le basket. Animation musicale par ELECTROLAPSE. L'APE va faire de la publicité pour sa manifestation « Fête de la musique » qui aura lieu le 24 juin avec au menu une paella.

Les marchés de la Valloire permettent de fidéliser à la fois les commerçants et les clients.

En janvier 2023, organisation d'une réunion avec les commerçants du marché pour d'éventuelles améliorations.

COMMERCE ET ARTISANAT

En septembre, réunion avec les commerçants Saint-Sorlinois pour un échange sur leurs idées.

CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Le dernier Conseil a eu lieu ce jour, pas de Conseil pendant les vacances. Les enfants sont de plus en plus ouverts et s'expriment mieux. Le thème choisi est l'environnement et la propreté de la Commune. 2 interventions de l'ambassadrice du tri du SIRCTOM. Deux goûters ont été organisés : l'un avec des produits achetés en magasin qui a généré beaucoup de déchets et l'autre « maison » qui n'a généré aucun déchet.

Les enfants souhaitent faire de la prévention par la fabrication de panneaux qu'ils ont conçus, car ils constatent que les gens sont sales (déchets au sol aux abords des écoles du gymnase). Ils souhaitent également installer des distributeurs de sacs pour les déjections canines.

Organisation d'une journée de collecte de déchets en octobre.

Les enfants seront présents au Conseil municipal adultes de septembre pour expliquer leurs actions.

Pour la fin du mandat, organisation d'un voyage à Paris pour un parcours institutionnel.

PRIMEUR LE DROMOIS

Malgré toutes les difficultés administratives, les travaux démarrent enfin. Joli magasin supplémentaire sur la Commune.

PARVIS MAIRIE

L'aménagement devant la mairie a été réalisé par les employés communaux. Retours positifs. Cet aménagement répond au souhait d'embellissement de la Commune qui faisait partie du programme de la municipalité.

BOULODROME

Inauguration de la plaque « Michel FAURE ».

CLUBHOUSE

Remerciements du Rugby pour le local à l'ensemble de la municipalité.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Commission sociale s'est réunie, différentes thématiques ont été abordées (parentalité, inclusion...). Il a été fait le constat avec Valloire Loisirs que les jeunes du collège de Saint-Sorlin lorsqu'ils n'ont pas cours sont dans les rues (quelque chose à travailler et à faire au niveau de l'éducation).

FONTAINE PLACE DE L'EGLISE

Compte tenu de l'importante perte d'eau lorsqu'il y a du vent, il a été procédé à un forage. Il s'agit d'un circuit fermé. Vu le prix de l'eau potable, ce forage sera vite rentabilisé, il va permettre l'arrosage de la végétation de la place ainsi que le remplissage de la citerne pour l'arrosage des autres espaces.

MANIFESTATIONS ESTIVALES

15 au 19 juin : la bibliothèque fête ses 30 ans et organise une exposition sur la vie de la bibliothèque au fil des années.

17 juin : fête de la musique organisée par l'Harmonie (cour derrière la mairie).

24 juin : fête de la musique organisée par l'APE avec au menu une paella (parking du collège).

1^{er} juillet : inauguration de la fontaine à 18 h, suivie du spectacle « PERICARD » sur le stade (buvette tenue par le rugby).

9 juillet : manifestation « Arts dans la rue » de 16h à 22h organisée par la bibliothèque (place du 19 mars). Construction d'un grand totem collectif. Présence de 2 food-trucks Saint-Sorlinois.

14 juillet : feu d'artifice intercommunal. Besoin de l'aide des membres du Conseil municipal à partir de 18h. Animation place du gymnase, buvette tenue par ELECTROLAPSE. Présence de 2 food-trucks Saint-Sorlinois. Soirée dansante avec le groupe « ONE HEART ».

4 août : cinéma en plein air (entrée libre).